

L'Art' is Clic

1er Salon National d'Art Photographique

1 - RÈGLEMENT

A l'occasion de son « 1er Salon national d'Art Photographique », le club Photo Grand'Angle 6.2 de Saint-Etienne-Au-Mont organise un concours photos en images numériques sous "l'égide" de la Fédération Photographique de France. (Numéro d'agrément 2025-01)

Le salon « L'Art'is Clic » est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels de France et de Belgique âgés de 18 ans minimum. Cependant, une inscription peut être rejetée lorsque le commanditaire ou les organisateurs du concours, à leur discrétion raisonnable, estiment que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Le salon est en images numériques projetées et comporte trois sections :

- Thème « Libre couleur »
- Thème « Libre monochrome »
- Thème « Nature » (couleur ou monochrome)

La participation est de 4 images maximum par section par auteur, soit 12 photos maximum par auteur. Dans chaque section, les photos participantes d'un même auteur seront mélangées avec celles des autres photographes. Une image ne peut être saisie que dans une seule section. Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories. Le cas échéant, une seule de ces images sera retenue en cas d'acceptation.

Une image ayant déjà été acceptée dans une précédente édition du Salon « L'Art'is Clic » ne peut être soumise une nouvelle fois. Les photos présentées doivent être libres de toute contrainte et ne doivent en aucun cas léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos. Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans ce salon. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises.

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (les images ne peuvent pas incorporer des éléments produits par quelqu'un d'autre (par exemple : des images clipart, des images ou des illustrations téléchargées sur Internet). Les alias ne sont pas autorisés. Les fichiers photos doivent nous parvenir au format jpeg par l'intermédiaire du site We transfert (après inscription), dimensions 4000 pixels minimum pour le plus petit côté, 300 dpi, poids maximum 12 Mo, en les renommant « Nom – Prénom – Titre ». Les images ne respectant pas ces caractéristiques seront rejetées lors de la procédure de soumission au concours.

Les personnes assurant la présidence du salon, les personnes étroitement associées à l'organisation du salon et les personnes chargées de l'utilisation des logiciels du salon ne sont pas autorisées à participer. Cependant, ceux-ci pourront bénéficier de vote en salle d'exposition pour l'attribution du "Prix du Public".

Chaque image doit avoir obligatoirement son titre (moins de 35 caractères).

Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que « .jpg ou .jpeg » (ou tout autre nom de fichier de capture de caméra), ni de mots tels que « sans titre ». Les titres ne peuvent être composés uniquement de chiffres.

Procédure d'envoi des images publiée sur le site internet L'artisclic :

Après avoir effectué votre inscription en ligne, vous recevrez un mail avec un numéro de commande.

Transférez OBLIGATOIREMENT vos images via le site WeTransfert, avec pour destinataire : contact@pierreboisgontier.fr

Date limite de réception : 28 février 2025 à 11h59 (La date d'envoi WeTransfert fait foi)

Indiquez IMPERATIVEMENT dans le mail accompagnant votre envoi WeTransfert :

– votre numéro de commande + prénom + nom + email + téléphone

– le ou les thèmes choisis

– nommez vos images (de 1 à 4 par thème) sous cette forme :

numerodecommande_nomtheme_titreimage

Joignez vos images au format jpeg, sRGB, 4000 px pour le plus grand côté, résolution 300 DPI.

Vous allez recevoir un mail d'information de téléchargement de WeTransfert qui confirmera la réception de vos images par L'Art'is Clic

Vous recevrez ensuite un mail précisant que votre commande « est livrée ». Celui-ci confirme la validation de votre participation au concours avec un dossier complet et conforme.

Tout envoi est définitif, aucun autre envoi de remplacement ne pourra être effectué.

Les photos primées ainsi qu'une sélection des meilleures images seront imprimées et exposées lors du salon. Les organisateurs s'imposent d'exposer 120 de ces photos au maximum sous cadre 40 x 30 cm. Ces photos seront détruites après l'exposition. Sauf indication contraire expresse du participant, les organisateurs se réservent le droit de reproduire, dans l'intérêt de cette manifestation, les photos en indiquant le nom de l'auteur. A ce titre, les reproductions des photographies peuvent être utilisées dans divers outils de communication du club organisateur (site internet, site du salon, Facebook, Instagram, publications ainsi que pour le catalogue du salon) sans utilisation commerciale. Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des litiges et des contestations éventuelles.

2 - FRAIS DE PARTICIPATION

Le montant des frais de participation au concours varie en fonction du nombre de sections choisies. Les adhérents de la Fédération Photographique de France (à jour de cotisation) bénéficient d'une remise de 3 €.

1 section : 21 € - Adhérent FPF : 18 €

2 sections : 23 € - Adhérent FPF : 20 €

3 sections : 25 € - Adhérent FPF : 22 €

Les droits de participation par auteur sont à régler au moment de l'enregistrement des photos sur le site dédié. Le paiement se fait par carte bancaire via Stripe.

Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photos ne seront ni jugées, ni projetées, ni exposées.

3 - CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : 15 décembre 2024
- Date limite de réception : 28 février 2025 à minuit (heure de Paris)
- Jugement : courant semaine 12 de l'année 2025
- Notification des résultats : 02 Avril 2025
- Date de publication en ligne du catalogue : 12 Avril 2025
- Exposition : 19 et 20 avril 2025 de 10 heures à 18 heures
- Envoi des récompenses : semaine 18 du calendrier 2025 à partir du 28 avril 2025

4 - COMPOSITION DU JURY ET DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Toutes les photos réceptionnées et techniquement conformes seront transmises au jury composé de 3 juges pour la sélection des 120 photos. Le jury aura la charge de noter les photographies. De cette notation découlera la sélection des photos qui seront acceptées au salon. La décision du jury est définitive et sans appel.

Juge 1 : HENRI NOEL BLOTTIAUX - EFIAP - EFPP

Juge 2 : YOANN DELAPLACE - AFIAP - AFPP

Juge 3 : DAVID SCHMITZ - EFIAP - AFPP

Le jugement sera réalisé par internet et par section, sans que les juges aient la possibilité de s'influencer. Les images apparaîtront de façon aléatoire et mélangées.

5 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Chaque image ne pourra recevoir qu'une seule récompense (sauf coup de cœur).

3 Trophées FPF

Trophées attribués par la Fédération Photographique de France

1 Trophée FPF thème couleurs

1 Trophée FPF thème monochrome

1 Trophée FPF thème nature

9 Médailles FPF

Médailles attribuées par la Fédération Photographique de France

1 Médaille d'Or FPF par thème

1 Médaille d'Argent FPF par thème

1 Médaille de Bronze par thème

6 Diplômes de la FPF

Diplômes attribués par la Fédération Photographique de France

2 Diplômes FPF thème couleurs

2 Diplômes FPF thème monochrome

2 Diplômes FPF thème nature

1 Diplôme de la ville de St-Etienne-au-Mont

Diplôme attribués par la ville de St-Etienne-au-Mont

1 Diplôme

Les résultats seront notifiés par mail aux participants et consultables sur le site du concours.

6 - CATALOGUE DU SALON

Un catalogue comprenant les photographies primées ainsi qu'une galerie de toutes les photos acceptées sera mis à disposition de tous les participants par voie numérique.

7 - PROTECTION DES DONNÉES

En participant à ce concours/exposition, vous consentez à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses postales, les adresses courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours.

Vous consentez également à ce que ces informations soient transmises aux organismes ayant accordé un patronage à cette manifestation. Vous reconnaissez et acceptez que la participation signifie que le statut et les résultats de votre participation soient rendus publics.

La participation au concours implique l'autorisation de reproduire gratuitement les œuvres reçues dans le cadre de la promotion de l'événement organisé par le Club POM Photo. Les droits d'auteur sont présumés appartenir à l'auteur déclaré aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ultérieur.

8 - DÉFINITION DES THÈMES

Thème libre couleur – Images numériques

La créativité est admise dans cette catégorie.

Ce concours est une invitation à explorer et capturer la richesse et la diversité des couleurs qui nous entourent. Laissez libre cours à votre créativité et soumettez vos plus belles photos colorées.

Remarque importante : les IMAGES MONOCHROMES ne sont pas autorisées dans cette section.

Thème libre monochrome – Images numériques

La créativité est admise dans cette catégorie.

Ce concours est une occasion unique de mettre en valeur la beauté et la profondeur des images

en noir et blanc. Nous vous invitons à capturer des moments saisissants et à explorer les nuances subtiles du monochrome.

Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir-et-Blanc.

Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur.

Thème « Nature » – Images numériques

Les images couleurs et monochrome sont admises dans cette catégorie.

Ce concours est une invitation à capturer la splendeur et la diversité de notre environnement naturel. Nous vous encourageons à explorer les paysages, la faune et la flore qui vous entourent et à partager vos plus belles images.

Pour ce thème, le règlement fédéral de la catégorie nature est strictement appliqué.

9 - ENVOI DES IMAGES

1. Après avoir effectué votre [inscription en ligne](#), vous recevrez un mail avec un numéro de commande.
2. Transférez OBLIGATOIREMENT vos images via le site [WeTransfert](#), avec pour destinataire : **contact@pierreboisgontier.fr**
Date limite de réception : 26 février 2025 à 11h59 (La date d'envoi WeTransfert fait foi)
3. Indiquez IMPERATIVEMENT dans le mail accompagnant votre envoi WeTransfert :
 - votre numéro de commande + prénom + nom + email + téléphone
 - le ou les thèmes choisis
 - nommez vos images (de 1 à 4 par thème) sous cette forme :
numerodecommande_nomtheme_titreimage
4. Joignez vos images au format 4500 px pour le plus grand coté, résolution 300 DPI
5. Vous allez recevoir un mail d'information de téléchargement de WeTransfert qui confirmera la réception de vos images par L'Art'is Clic
6. Vous recevrez ensuite un mail précisant que votre commande "est livrée". Celui-ci confirme la validation de votre participation au concours avec un dossier complet et conforme.
7. Tout envoi est définitif, aucun autre envoi de remplacement ne pourra être effectué.

